



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 26 mai 2021

N°02 -2021- Mai

L'an deux mil vingt et un, le 26 mai, compte tenu des conditions sanitaires à respecter, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2021
2. Renouvellement convention Hydrants
3. Convention PayFip
4. Projet Centre Bourg
5. Délibérations :
 - Cimetière : Règlement et Tarif
 - Adoption du rapport de la CLECT du 13 avril 2021
6. Informations
7. Questions diverses

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOURY, CAPEL, MOREL, TROVEL

Messieurs RONNÉ, BERT, BRUNET, D'AUBIGNY, FAUCHE, LECOQ, MANCHON, MARIN

Excusé : Monsieur TURPIN

Madame PLURIAU donne procuration à Madame TROVEL

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19h05 par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2021.

Le compte rendu ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé et signé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance qui sera une élue municipale : Mme TROVEL se désigne.

2. Renouvellement convention Hydrants

Suite à la réunion du DECI du 19 mai, concernant l'entretien et le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la commune, une nouvelle convention nous sera communiquée en septembre afin de renouveler celle-ci.

3. Convention PayFip

Les collectivités locales sont tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne (PayFip), selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017. Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation s'échelonne du 1er juillet 2019 au 1er janvier 2022, selon le montant des recettes annuelles facturées par chaque entité en 2017 au titre de ses ventes de produits, marchandises ou prestations de services (en application du décret n°2018-689 du 1er août 2018).

La commune de La Chapelle du Bois des Faulx est concernée par l'échéance au 1er janvier 2022.

Afin de nous accompagner au mieux dans la mise en place de PayFiP pour nos titres individuels (hors régie), la trésorerie nous propose de nous inscrire dès maintenant dans ce dispositif.

Une convention et formulaire pré-remplis sont à signer.

4. Projet Centre Bourg

Suite à l'acquisition d'une propriété dans le centre bourg, des commissions sont créés, travaux, administratif, financier, environnement afin de programmer des réunions pour l'avancement de ce projet.

Une aide technique sera demandée à l'EPN pour l'aménagement du centre bourg.

5. Délibérations :

Délibération : CIMETIERE : TARIF – REGLEMENT

Monsieur le Maire explique que la commission « Entretien Cimetière Eglise » propose un nouveau règlement, la vente des concessions sous réserve d'une disponibilité de 12 places minimum et les tarifs suivants :

	Durée	Tarif
Concessions temporaires	15 ans	300 €
Concessions	30 ans	500 €
Cavurne	15 ans	400 €
Cavurne	30 ans	800 €
Colombarium	15 ans	400 €
Colombarium	30 ans	800 €
Jardins du souvenir à disposition avec une plaque fournie par la mairie		

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver ces tarifs, le règlement et l'autorisation de la vente des concessions sous réserve d'une disponibilité de 12 places minimum.

Délibération : Adoption du rapport de la CLECT du 13 avril 2021

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMERATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) **dans les 3 mois** qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 13 avril 2021, la CLECT a étudié le rapport portant sur l'ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance/jeunesse et le transfert du Programme de Réussite Educative entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et décidé des modalités applicables à la détermination des attributions de compensation définitives revenant aux communes.

Vu l'article 1609 *nonies* C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 adopté par la CLECT le 13 avril 2021, Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :
ADOPTER le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN.

Communes	Attributions de compensation		
	Hors restitution de la compétence Enfance / jeunesse	Restitution Enfance / jeunesse	ANNEE 2021
<i>Les Authieux</i>	9 060,07 €	14 031,00 €	23 091,07 €
<i>Bretagnolles</i>	6 994,81 €	5 523,00 €	12 517,81 €
<i>La Forêt-du-Parc</i>	5 251,87 €	26 564,00 €	31 815,87 €
<i>Fresney</i>	14 550,95 €	18 254,00 €	32 804,95 €
<i>La Baronnie</i>	16 085,94 €	32 772,00 €	48 857,94 €
<i>Grossoeuvre</i>	82 445,03 €	53 488,00 €	135 933,03 €
<i>Jumelles</i>	483,75 €	16 842,00 €	17 325,75 €
<i>Prey</i>	82 859,51 €	46 643,00 €	129 502,51 €
<i>Saint-André de l'Eure</i>	766 791,02 €	166 767,00 €	933 558,02 €
<i>Saint-Germain-de-Fresney</i>	3 590,24 €	8 748,00 €	12 338,24 €
Sous-totaux communes non adhérentes SIVU	988 113,19 €	389 632,00 €	1 377 745,19 €
<i>Bois-le-Roy</i>	32 410,31 €	61 864,00 €	94 274,31 €
<i>Champigny-la-Futelaye</i>	1 490,99 €	12 687,00 €	14 177,99 €
<i>Chavigny-Bailleul</i>	14 698,48 €	27 526,00 €	42 224,48 €
<i>Coudres</i>	8 735,78 €	22 243,00 €	30 978,78 €
<i>La Couture Boussey</i>	209 339,98 €	107 982,00 €	317 321,98 €
<i>Croth</i>	57 721,79 €	58 141,00 €	115 862,79 €
<i>Epieds</i>	10 223,54 €	13 019,00 €	23 242,54 €
<i>Foucrainville</i>	3 494,62 €	2 717,00 €	6 211,62 €
<i>Garennes-sur-Eure</i>	260 929,66 €	89 291,00 €	350 220,66 €
<i>L'Habit</i>	19 966,58 €	23 958,00 €	43 924,58 €
<i>Lignerolles</i>	9 659,44 €	13 374,00 €	23 033,44 €
<i>Marcilly-sur-Eure</i>	171 622,21 €	73 380,00 €	245 002,21 €
<i>Mousseaux-Neuville</i>	38 936,13 €	29 193,00 €	68 129,13 €
<i>Saint-Laurent-des-Bois</i>	12 563,68 €	13 777,00 €	26 340,68 €
<i>Serez</i>	5 628,18 €	5 495,00 €	11 123,18 €
Sous-totaux communes adhérentes SIVU	857 421,37 €	554 647,00 €	1 412 068,37 €
TOTAUX	1 845 534,56 €	944 279,00 €	2 789 813,56 €

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant celles-ci-dessus.

6. Informations

Monsieur le Maire informe :

- De la remise de la légion d'honneur à la Chapelle du bois des Faulx à Monsieur Arnaud Magnier, habitant de la Commune, le 12 mai 2021 par le lieutenant-colonel Durand.
La cérémonie s'est déroulée à la salle des fêtes de la Chapelle du bois des Faulx en présence de sa famille, des membres du comité d'Evreux, de Monsieur Christian Ronné, maire de la commune entouré de deux adjoints et du porte drapeau de la section.

- Que le centre social intercommunal du Cap Nord-Est propose une animation Mobil été qui se tiendra le mardi 27 juillet 2021, de 14h30 à 16h30/17h dans notre commune. Il sera proposé aux familles un temps d'animation, de rencontres et de partage autour de différentes animations :
 - une opération marche propreté le matin avec des ados à 10h
 - des ateliers manuels
 - des jeux (jeux en bois, jeux de société), des jeux sportifs (raquettes, frisbee, etc...)
 - un espace de jeux pour les petits (petit toboggan, jouets adaptés, etc...)
 - un atelier plutôt orienté pour les ados (type graff)
 - un espace convivial (parasol, transats, etc...)

- Qu'un projet d'unité de méthanisation JB GAZ'EURE se fera sur Emalleville
Ce projet de production par méthanisation d'Energies renouvelables est proposé par 2 jeunes agriculteurs d'Emalleville. Cette installation produira du gaz naturel pour 700 foyers et consommera exclusivement des coproduits agricoles issus principalement des industries agroalimentaires de notre région.

- De la proposition de vente par le Groupe Bertin immobilier de parcelles cadastrées E227 (10ca), E240 (10a 77ca) et C278 (16ca) située sur notre commune moyennant le prix globale de 7 154 euros.
Monsieur Bert expose visuellement le plan cadastral pour une meilleure compréhension du projet de cet achat. Le conseil municipal est d'accord sur le principe pour la proposition d'achat, une réponse positive leur sera adressée et une délibération sera prise par la suite.

- Que toutes les demandes de subventions et fond de concours auprès de la DETR, du département et Evreux Porte de Normandie (EPN) pour les projets de la commune ont reçu un avis favorable.

- De l'affichage pour l'information du public de l'enquête publique au PLUI du 31 mai au 30 juin 2021.
Des dossiers d'enquête publique sont à disposition à la mairie.
Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu à la mairie le 8 juin 2021 de 15H à 18H

- De la nouvelle convention (modification de certains articles) à signer entre la commune et le club de foot de la Chapelle du Bois des Faulx.

7. Questions diverses

M. Pierre d'Aubigny a exposé une demande pour la création d'un accès sur la place de l'église à travers la parcelle communale cadastrée D35. Il reste à étudier et à débattre sur cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 22h00.

M. RONNÉ CHRISTIAN, maire	Mme TROVEL MADELYNE 1 ^{ère} Adjointe	M. BERT ERIC 2 ^{ème} Adjoint	LECOQ MICKAEL 3 ^{ème} Adjoint
M. FAUCHE GILLES 4 ^{ème} Adjoint	Mme BOURY SOPHIE	M. BRUNET DAVID	Mme CAPEL ISABELLE
M. D'AUBIGNY PIERRE	M. MANCHON CHRISTOPHE	M. MARIN MICHEL	Mme MOREL JOCELYNE
Mme PLURIAU ALEXANDRINE donne pouvoir à Mme TROVEL	M. TURPIN LOIC Absent /excusé		